



Madame la Préfète,

Dès la fin de l'année 2019, un projet d'ampleur de rénovation énergétique « dans l'air du temps » (P348, programme de rénovation des cités administratives des cités de l'État), pour gagner 30 % de dépenses énergétiques, nous a été annoncé. De ce noble projet de rénovation énergétique, nous aboutissons aujourd'hui au rhabillage vert d'un projet de densification des administrations et de leurs agents qui ne semble pas vouloir dire son nom.

Nous constatons dans la grande majorité de nos diverses administrations un niveau commun d'informations et de concertation quasi nul.

La réduction des mètres carrés par agents dans nos futurs locaux n'est pas conforme à la norme pour certaines administrations (AFNOR NF X 35-102) qui prévoit 10m² par salarié en bureau individuel et 15m² en bureau collectif.

Nous relevons des incohérences manifestes dans ce projet, par exemple :

- un manque de surface de bureaux (certains n'ont pas été prévus),
- un manque de lieux de stockage et d'archivage, mais également de locaux techniques pour chacune des administrations concernées,
- un décompte erroné des effectifs actuellement en poste,
- un manque de places de parking pour les véhicules de service et pour les voitures du personnel (87 places supplémentaires pour environ 400 agents),
- un projet de flex offices incompatible avec de nombreuses missions qui nécessitent l'accueil de public très divers, la préservation de la confidentialité (enquêtes, rendez-vous...) et impactant les conditions de travail (bruit, défaut de concentration, accueil téléphonique...),
- les contextes sanitaires possibles ne sont pas pris en compte,
- les bâtiments « traversés » pour la circulation du public représentent une perte précieuse d'espace de travail et sont aberrants en matière énergétique, ainsi que pour la sécurité générale (vigipirate),
- une implantation discutable des différentes administrations de par leurs missions,
- le « bien être au travail » n'est pas pris en compte ce qui ne nous permettra pas de garantir la qualité de nos missions et par voie de conséquence de préserver la qualité du service public,
- l'obligation de renouveler tous les mobiliers qui ne seront plus adaptés et dont le financement n'est pas précisé.

Nous attendons des réponses sur les points suivants :

- l'engagement des dépenses et leur ventilation sur les différents bâtiments : expérience en cours du bâtiment P prétendument HQE et ne répondant pas dans les faits à cette norme (froid l'hiver, trop chaud l'été),
- une solution au manque de bureaux,
- quid de l'administration exemplaire sur la rénovation énergétique ? (produits bio-sourcés, panneaux photovoltaïques, persiennes bio-climatiques, extensions en bois, murs végétalisés, récupération de l'eau...),
- la mise en place d'un CHSCT commun à la cité Coligny,
- une participation des organisations syndicales au Conseil de cité,
- les conditions d'exercices des missions durant la période des travaux.

Nous dénonçons le manque de concertation commune et de transparence avec les organisations syndicales de l'ensemble des administrations concernées par le projet, tel que promis initialement.

Nous dénonçons l'éviction des organisations syndicales et le canal unique par des groupes de travail qui n'ont pas de légitimité.

Nous dénonçons l'absence de réflexion collective sur la globalité du projet et sur son inscription dans le fonctionnement d'Orléans-métropole.

Nous demandons une présentation en CHS ou CT des fiches d'impact obligatoires en cas de restructuration.

Dans l'attente de réelles négociations avec les organisations syndicales, nous demandons instamment un moratoire sur le projet de réorganisation jusqu'à l'automne 2021.

Aussi, nous souhaitons vous rencontrer dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date du 19 juillet 2021, qui, d'après nos sources, devrait entériner ce projet.

Les représentants syndicaux des administrations suivantes :

La DREETS

La DDETS

La DRAC

La DRAAF

La DDPP 45

La DRFIP 45

La DDT